Nations Unies A/ES-10/947–S/2023/584

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
11 août 2023
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-dix-huitième année

Lettres identiques datées du 5 août 2023, adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et à la Présidente du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Chaque jour, des enfants et des jeunes palestiniens sont tués, blessés, détenus, maltraités et traumatisés par Israël, Puissance occupante, ses forces d'occupation et ses milices de colons. Chaque jour, une nouvelle famille palestinienne pleure la perte de son enfant. Chaque jour, la nation tout entière fait son deuil, certaine qu'aucun Palestinien n'est en sécurité et qu'aucune vie n'est épargnée sous l'occupation illégale et coloniale d'Israël.

Les crimes commis par Israël contre les enfants et les jeunes palestiniens se poursuivent sans relâche et avec sauvagerie.

La politique et les pratiques d'Israël consistant à prendre pour cible et à exécuter des enfants et des adolescents palestiniens sont bien établies. L'atrocité de ces crimes est sans nom. Le 2 août 2023 près d'Hébron, les forces d'occupation israéliennes ont attaqué et tué Mohamed al-Zaarir, 17 ans, et ont confisqué son corps, ce meurtre venant s'ajouter à la longue liste de crimes perpétrés par Israël contre des enfants palestiniens. Rappelons ici qu'Israël est le seul État au monde à pratiquer une politique de confiscation des corps de civils, parmi lesquels des enfants, tués dans le Territoire palestinien occupé. Il retient actuellement les corps d'au moins 14 enfants palestiniens, privant ainsi les familles de la possibilité de les enterrer dignement.

Deux jours plus tard, le 4 août 2023, des soldats israéliens ont envahi le camp de réfugiés Nour Chams à Toulkarm, semant la mort et la destruction, et tirant sur Mahmoud Abou Saan, 17 ans, à une distance d'une cinquantaine de mètres. Alors qu'il tombait au sol en criant, ils lui ont tiré deux autres balles dans la tête, à une distance de 3 mètres. Quelques heures après cette exécution par des soldats israéliens, des milices de colons, protégées par les forces d'occupation, ont attaqué le village de Bourqa, près de Ramallah, incendiant des voitures et des habitations, et ont tué par balle Qoussay Maatan, 19 ans.

23-15646 (F) 170823 210823

Merci de recycler

Il est impensable que les droits des enfants soient violés de manière aussi flagrante et que des enfants soient ainsi laissés, fragiles et sans défense, en proie à cette brutalité, dans le mutisme le plus total. Le meurtre d'enfants ne peut être nié ou occulté par ceux qui s'emploient encore et toujours à excuser Israël de ses crimes et à le protéger de toute conséquence. Le fait d'accepter que les crimes commis par Israël contre les enfants restent impunis revient à approuver le meurtre d'enfants. Ce mépris affiché pour la vie et le bien-être des enfants palestiniens doit cesser.

Depuis le début de l'année 2023, Israël, Puissance occupante, et ses forces d'occupation ont tué plus de 38 enfants, dont une majorité de victimes de tirs à balles réelles visant les parties supérieures du corps, et ont mutilé et gravement blessé plus de 1 000 enfants.

D'après les informations de l'ONG Défense des enfants International, parmi les personnes blessées cette année figurent Omar Talal Mohammad Assi, 16 ans, Khaled Akram Khaled Malalha, 5 ans, et Achraf Mahmoud Najib Farahti, 16 ans, qui ont perdu un œil, voire totalement la vue, des suites d'attaques commises par les forces israéliennes. Israël, Puissance occupante, a aussi détenu illégalement plus de 568 enfants, dont beaucoup sont en internement administratif et dépérissent.

Nous demandons que tout soit fait pour assurer la protection des enfants palestiniens sous cette occupation coloniale illégale. Les pratiques d'Israël consistant à systématiquement prendre pour cible et persécuter des enfants, en particulier de jeunes garçons, visent de toute évidence à créer un climat coercitif d'intimidation pour les familles palestiniennes, afin d'écraser toute forme de résistance légitime face à cette occupation criminelle et à ce régime d'apartheid.

Le fait que ce renforcement de l'occupation illégale et de l'entreprise de colonisation par les autorités israéliennes s'accompagne d'une recrudescence des crimes israéliens et des actes de terrorisme des colons contre le peuple palestinien, en particulier les enfants, n'est pas fortuit. Tous les records ont été battus au premier semestre de 2023 pour ce qui est des activités de construction et d'expansion des colonies israéliennes, des actes de terrorisme perpétrés par des colons et des violences faites au peuple palestinien. À la suite de l'approbation de 12 855 unités de logement, des colons fanatiques et enhardis ont déclenché et perpétré plus de 591 attaques terroristes. Selon le porte-parole du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, cela représente « une moyenne de 99 incidents par mois, soit une augmentation de 39 % par rapport à la moyenne mensuelle pour l'ensemble de l'année 2022, qui était de 71 », cette situation entraînant la destruction et le déplacement forcé de familles et de communautés entières.

Que ce soit à Bourqa, où Qoussay a perdu la vie, ou à Deïr Dibouan près de Ramallah, à Badou el-Mouarrajat près de Jéricho, à Halhoul à Hébron, à Houara à Naplouse et dans d'autres villages, villes et camps de réfugiés qui ont été attaqués par les colons et les forces d'occupation ces derniers jours, l'objectif est clair : incendier les domiciles des Palestiniens, les tuer, les déplacer de force, voler leurs terres et leurs foyers et construire des colonies. Ces attaques coordonnées des colons et des forces d'occupation et ces actes incessants de terrorisme parrainé par l'État font partie des stratégies utilisées par Israël, Puissance occupante, pour susciter des déplacements et ainsi asseoir l'annexion et l'occupation illégale du territoire palestinien.

La crise s'amplifie encore avec la saisie et la démolition par Israël d'habitations et de biens palestiniens. Presque chaque jour, une habitation palestinienne est démolie ou fait l'objet d'une ordonnance de démolition, et des milliers de Palestiniens sont menacés de perdre leur foyer et leur terre. Pour le seul mois de juillet 2023, les autorités d'occupation israéliennes ont démoli, confisqué ou forcé à démolir 54 biens et habitations, déplaçant 66 Palestiniens, dont 34 enfants, et compromettant les

moyens de subsistance de plus de 795 personnes. Depuis le début de l'année, Israël, Puissance occupante, a déplacé plus de 930 Palestiniens, dont 426 enfants, et démoli plus de 529 habitations et structures.

Nous exhortons une fois de plus la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, à agir immédiatement en conformité avec le droit international, y compris les résolutions pertinentes des organes de l'ONU, pour remédier à cette situation désastreuse. Nous demandons donc de nouveau une intervention internationale d'urgence pour protéger le peuple palestinien, en particulier les enfants, dont la vie et l'avenir sont gravement menacés par l'occupation coloniale illégale et le régime d'apartheid. Il faut à tout prix mettre en place les protections accordées à tous les civils au regard du droit international humanitaire et faire appliquer sans délai les résolutions des organes de l'ONU, notamment la résolution 904 (1994) du Conseil de sécurité, dans laquelle il a, entre autres, demandé à Israël d'entreprendre « la confiscation des armes, afin de prévenir les actes de violence illégaux de la part des colons israéliens » et demandé « que des mesures soient prises pour garantir la sécurité et la protection des civils palestiniens dans tout le territoire occupé, y compris, entre autres, une présence internationale ou étrangère temporaire ».

La présente lettre fait suite aux 798 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 21 juillet 2023 (A/ES-10/946-S/2023/547), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. Israël doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits humains du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,
Observateur permanent
(*Signé*) Riyad **Mansour**